

Mémoire présenté par : Trevor Ball

Sommaire

- La représentation proportionnelle est largement préférable au système majoritaire uninominal à un tour (SMUT) ou au vote alternatif (VA) (dans toute mesure qui va à l'encontre du mandat du comité, à l'exception, peut-être, de la représentation locale).
- Le système de vote unique transférable (VUT) constitue la forme de représentation professionnelle que je préfère, essentiellement parce qu'elle optimise le choix de l'électeur.
- Je préfère les circonscriptions plurinominales aux circonscriptions uninominales, essentiellement parce qu'il est peu pratique pour quelque personne que ce soit de représenter toute la diversité dans une circonscription donnée.
- Si un référendum est nécessaire pour implanter des changements, il devrait se tenir après au moins une élection avec le nouveau système, comme l'a fait la Nouvelle-Zélande.
- J'appuie les systèmes de vote électronique comme moyen de soutenir davantage le choix des électeurs, mais il importe d'investir adéquatement dans la conception et la mise en œuvre.
- Je n'appuie pas le vote obligatoire parce qu'il donnerait lieu à des résultats déformés et à une représentation diluée.
- Je propose également l'examen d'un autre système (que j'ai appelé « représentation directe ») qui donnerait à pratiquement chaque électeur la représentation de son choix.

J'estime que l'objectif principal de la réforme électorale devrait être de fournir à chaque électeur la représentation de son choix (par souci d'équité fondamentale, ce qui semble être la définition même de la démocratie). À l'heure actuelle, suivant le régime du SMUT, ce n'est franchement pas le résultat obtenu; à la dernière élection fédérale, plus de la moitié de tous les suffrages exprimés l'ont été pour des candidats qui n'ont pas gagné, et même dans le cas des suffrages exprimés pour les candidats qui l'ont emporté, plusieurs votes (dont le mien) étaient des votes « stratégiques », qui ne reflétaient pas le premier choix de l'électeur, mais bien une solution de rechange qui avait une meilleure chance de gagner et d'empêcher un candidat moins privilégié de gagner.

Le vote alternatif pourrait constituer une légère amélioration, mais le système demeure un système majoritaire qui limite le choix de l'électeur aux seuls candidats d'une circonscription en particulier, qui exige que la plupart des électeurs choisissent un représentant qui n'est pas leur premier choix, et qui ignore complètement une minorité importante des électeurs (ceux qui ont perdu parce que leur voix n'a pas été comptée pour le candidat qui l'a emporté).

Je suis donc d'avis qu'un système proportionnel est largement préférable au SMUT et au vote alternatif parce qu'un pourcentage beaucoup plus élevé des électeurs obtiendrait une représentation qui se rapprocherait de leur choix. J'appuierais avec enthousiasme tout système proportionnel, mais la forme de représentation proportionnelle que je privilégie est le système de vote unique transférable, parce qu'il optimise le choix de l'électeur (en permettant aux électeurs de choisir des personnes plutôt que des partis, et de choisir dans un plus grand bassin de candidats) et d'éliminer les circonscriptions uninominales.

Je sais qu'une partie du mandat du comité est la « représentation locale ». J'estime que c'est malheureux, parce que je crois que dans un monde idéal, c'est l'électeur qui devrait décider s'il veut voter pour un candidat local, directement pour un chef de parti, ou, d'ailleurs, pour quelque candidat que ce soit au pays. Pourquoi devrais-je être limité à quelques rares candidats qui vivent à proximité de chez moi? Si je réside en Ontario mais que je m'identifie de près à un candidat de l'Alberta, pourquoi ne pourrais-je pas l'avoir comme représentant?

Si l'on accepte la « représentation locale » comme critère, le système de vote unique transférable et plusieurs autres systèmes proportionnels peuvent être conçus pour offrir la représentation selon la géographie. J'estime qu'idéalement, l'ensemble du pays devrait être considéré comme une grande circonscription plurinominal, mais je me rends compte que ce ne serait pas acceptable pour la plupart des gens, c'est pourquoi je propose le système de vote unique transférable comportant environ le même nombre de députés, répartis dans environ 30 circonscriptions comptant au moins trois députés par circonscription (de préférence davantage). Chaque circonscription représenterait une grande ville

(p. ex. une circonscription pour Toronto, une circonscription pour Vancouver), une région pour les secteurs urbains et suburbains plus petits (p. ex. une circonscription pour la région de Peel), une plus grande région rurale (p. ex. une circonscription pour le nord de l'Ontario, et une pour le Yukon/les Territoires du Nord-Ouest/le Nunavut), ou, dans le cas des plus petites, une province (p. ex. l'Île-du-Prince-Édouard).

Je crois fermement que les circonscriptions plurinominales sont préférables aux circonscriptions uninominales parce qu'il est carrément impossible pour une personne de représenter toutes les opinions et les valeurs divergentes de chacun de ses électeurs. Il est beaucoup plus logique de compter sur un groupe de représentants qui peuvent représenter la diversité de leur circonscription dans un microcosme. Il est également profitable aux électeurs d'avoir plus d'un député auquel ils peuvent s'adresser au cas où leur député ne répond plus à leurs besoins locaux pour quelque motif que ce soit (comme dans le cas très médiatisé de Tom Wappel il y a plusieurs années qui aurait refusé d'aider un électeur parce qu'il avait appuyé l'opposant de Wappel lors d'une élection).

En ce qui concerne le mandat du comité :

- Efficacité et légitimité : La représentation proportionnelle serait sans aucun doute la meilleure issue, et de loin, car tous les électeurs (si l'on supprime les erreurs d'arrondissement) bénéficieraient d'une représentation de leur choix, ce que le SMUT et le vote alternatif ne peuvent même pas offrir. Plus les électeurs ont de choix (c'est-à-dire plus ils peuvent choisir de candidats éventuels plutôt que des partis, et plus il y a de candidats individuels pour qui voter), plus le système parviendra à diminuer efficacement la distorsion et à transformer les intentions des électeurs en représentation.
- Engagement : La représentation proportionnelle constituerait le meilleur système pour permettre aux électeurs de croire avec confiance que leurs voix comptent et qu'ils obtiendront la représentation de leur choix. De plus, l'élimination des faux systèmes majoritaires procurerait les encouragements nécessaires aux députés des différents partis à montrer plus de civisme et de coopération entre eux, parce que ce serait la norme selon laquelle de nombreux partis doivent collaborer pour former des majorités stables. En outre, tandis que les situations minoritaires actuelles dans le cadre desquelles de petits élans de soutien localisés peuvent donner lieu à de gros changements dans le nombre des sièges, ce qui donne aux partis d'opposition un incitatif pour déstabiliser les parlements et déclencher des élections de façon opportuniste, les systèmes proportionnels feraient en sorte que les députés soient incités à travailler au sein des parlements existants, parce que le nombre de sièges ne changerait vraisemblablement pas beaucoup dans une autre élection déclenchée sous peu, et les électeurs seraient plus susceptibles de punir les partis qui ont déclenché des élections superflues.
- Accessibilité et inclusivité : La plupart des systèmes de représentation proportionnelle sont assez simples à expliquer et à comprendre, notamment pour une population du XXI^e siècle qui est plus éduquée et engagée que celle du XIX^e siècle. Néanmoins, il sera primordial d'investir dans une éducation adéquate des électeurs, présumément par l'intermédiaire d'Élections Canada. En ce qui concerne l'accessibilité (pour les personnes handicapées ou qui ne se sentent pas aptes à voter de manière autonome), les électeurs devraient être autorisés à être accompagnés par une personne digne de foi de leur choix qui pourrait les aider.
- Intégrité : Des listes plus longues de candidats nécessiteraient des bulletins de vote plus longs, et c'est pourquoi je soutiens les systèmes de scrutin électronique. Cependant, il faut certes accorder beaucoup de soin à la conception et à l'implantation de ces systèmes, ce qui nécessitera un investissement approprié, mais j'estime que la démocratie n'a pas de prix. Les améliorations apportées sur le plan de l'équité et de l'efficacité en vaudront la peine. Je comprends que certaines personnes puissent avoir des réserves au sujet du vote électronique. Je propose donc le vote en personne avec interface à écran tactile (pour l'essentiel, il s'agit d'une application simple qui permettrait aux électeurs de classer par ordre de préférence les candidats qui leur sont présentés) et une imprimante qui imprimerait cette liste. L'appareil pourrait comptabiliser les voix de façon électronique, mais les listes imprimées offriraient une copie papier de secours en cas de problèmes techniques ou de résultats contestés. (Cette copie papier pourrait être nécessaire pour offrir une intégrité que la majorité des Canadiens et des Canadiennes jugeraient adéquate pour appuyer ces changements.)

L'expérience globale ressemblerait beaucoup à l'utilisation d'un guichet automatique, ce qui est à la portée de pratiquement tous les Canadiens du XXI^e siècle.

- Représentation locale : Comme il en a été question précédemment, les systèmes de représentation proportionnelle peuvent offrir le même niveau de représentation locale que le SMUT ou le vote alternatif, mais je considère la représentation locale comme un élément qui gêne et limite le choix de l'électeur. Le vote unique transférable et le scrutin majoritaire plurinominal suffisent à procurer les avantages de la représentation locale, et ce même en l'absence d'un représentant unique par circonscription.

Référendum

Le SMUT est pratiquement indéfendable et une réforme électorale est absolument nécessaire. Cependant, l'absence de sensibilisation des électeurs combinée à la crainte de l'inconnu a empêché de procéder à une réforme électorale à l'échelle provinciale à ce jour. Par conséquent, même si je conviens que le soutien général du public est nécessaire pour légitimer la réforme, je crois qu'il est préférable de suivre l'exemple de la Nouvelle-Zélande, où la réforme a été effectuée. Un référendum y a été fait après que la population a pu constater l'application du nouveau système pendant un certain temps. Je m'attends vraiment à ce qu'une population éduquée appuie la réforme.

Vote obligatoire

Je n'appuie pas le vote obligatoire. Je crains que le fait de contraindre quelqu'un à voter n'équivaudra qu'à un gaspillage de ressources et de temps (car la personne est susceptible d'annuler son bulletin de vote) ou à une distorsion des résultats (un vote de protestation ou un vote au hasard). En outre, j'estime que ce n'est pas juste pour les personnes qui se soucient de voter, car leur voix est diluée par les voix des gens qui ne s'en soucient pas autant, mais dont les voix comptent autant.

Vote en ligne/électronique

Je ne crois pas que le vote en ligne soit suffisamment sûr à ce stade pour être digne de confiance. Cependant, tel qu'il a été mentionné précédemment, j'appuie le vote électronique en personne comme façon d'augmenter le choix de l'électeur et je soutiens les systèmes proportionnels tout en préservant l'intégrité du système électoral.

Représentation directe

J'ai un autre système à proposer (que j'ai appelé représentation directe), dont je n'ai vu aucune description ailleurs, mais qui présente l'avantage que chaque voix compte vraiment (aucune erreur d'arrondissement) et qui est assez simple. Comme dans le cas du vote unique transférable, des circonscriptions plurinominales seraient réparties, et les électeurs classeraient les candidats de leur circonscription par ordre de préférence. La différence par rapport au vote unique transférable résiderait dans la façon de dénombrer les voix. Les voix seraient réattribuées à partir des derniers candidats (éliminés) à chaque ronde de dénombrement, jusqu'à ce qu'il reste le nombre prévu de députés (des voix ne seraient pas réattribuées des candidats qui avaient atteint le seuil requis pour se faire élire.) La voix de chaque député au Parlement serait alors comptabilisée en fonction du nombre de voix obtenues à l'élection, ce qui éliminerait les erreurs d'arrondissement et procurerait à la population une véritable représentation.

Ce système est analogue à la façon dont est exercé le vote rattaché aux actions dans une société publique, c'est-à-dire que les actions remplacent des électeurs et que les représentants sont essentiellement des fondés de pouvoir des électeurs. Ce type de système aurait généré du chaos au XIX^e siècle, mais au XXI^e siècle, il serait très gérable. Dans la pire éventualité, je m'attends à ce qu'il puisse être nécessaire d'investir dans un plus grand nombre de greffiers ou dans plus de technologie permettant à ces derniers de faire leur travail, mais ce ne serait certes pas onéreux.